

ANNEXE 6 : FICHES-ACTIONS MOBILISEES PAR LE GAL

LEADER 2014-2020		GAL PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES	
ACTION	N°2	Sites patrimoniaux : mise en scène	
SOUS-MESURE	19.2 – Aide à la mise en œuvre d’opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux.		
DATE D’EFFET	09/02/2016 Modalités applicables à tous les dossiers programmés à compter de cette date.		
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D’INTERVENTION			
a) Orientations stratégiques du programme LEADER			
<p>Domaine prioritaire du PDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - P6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurale <p>Orientations stratégiques LEADER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une politique coordonnée de la gestion de l’espace - une dynamique du vivre ensemble 			
b) Objectifs stratégiques et opérationnels			
<p>Le diagnostic du territoire a mis en évidence les constats et enjeux stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine naturel, culturel et paysager, une composante importante du cadre de vie, vecteur de cohésion sociale et un atout pour le développement touristique, - Un abandon des centres anciens et une progression mal maîtrisée de l’urbanisation, - Un patrimoine encore diffus et méconnu des populations locales et des visiteurs, - Une mise en tourisme encore insuffisante et non qualifiée des sites patrimoniaux, - Des opportunités pour le territoire aux travers de démarches pilotes (Candidature Pays d’Art et d’Histoire, Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian » contribuant au développement économique local dans le respect et la préservation des sites et des acteurs. <p>Objectif stratégique :</p> <p>L’objectif stratégique est d’accompagner et d’encourager la mise en scène de sites patrimoniaux afin de mieux connaître, valoriser, partager et préserver nos patrimoines paysagers, naturels et culturels.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer la connaissance et la recherche appliquée pour accompagner la préservation et la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers, dans la perspective d’une mise en réseau touristique. 2. Accompagner les politiques d’aménagement et soutenir des opérations de sauvegarde et de valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers afin de maintenir la qualité du cadre de vie sur le territoire. 3. Sensibiliser aux patrimoines, rendre lisible et accessible l’offre patrimoniale naturelle, culturelle et paysagère, l’animer, la promouvoir et développer une offre de tourisme patrimonial. 			
c) Effets attendus			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le cadre de vie est préservé 2. L’offre patrimoniale est plus qualitative et à vocation touristique 3. La population résidente et touristique perçoit mieux la valeur des patrimoines locaux 4. La notoriété du territoire, en particulier au travers de sa composante patrimoniale, s’accroît 			

2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS
<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutien à la réalisation d'études patrimoniales (par exemple : études documentaires, études de terrain) répondant aux besoins de connaissances scientifiques liés aux patrimoines. 2. Soutien à la mise en place et à la diffusion d'actions de collecte de données immatérielles du territoire dans un but de préserver la mémoire collective et de la valoriser. 3. Requalification des sites patrimoniaux culturels et naturels par le soutien de diagnostics (par exemple : techniques, juridiques, prospectifs et financiers), d'études préalables avant travaux et soutien à l'investissement de restauration, de réhabilitation et d'aménagement de ces patrimoines à enjeux touristiques. 4. Soutien à la réalisation d'études et d'aménagements muséographiques et scénographiques pour requalifier et mettre en valeur les sites à vocation touristique. 5. Elaboration, animation, coordination, suivi et mise en œuvre d'outils et/ou de conseils pour assurer une préservation et une gestion qualitative et durable du capital patrimonial (par exemple : observatoire, charte paysagère, plan de gestion de sites). 6. Création, aménagement et/ou requalification des espaces d'accueil, d'information et d'interprétation sur les sites patrimoniaux dans une perspective de mise en tourisme. 7. Création d'outils de sensibilisation et de valorisation (par exemple : ateliers pédagogiques, visites guidées, supports multimédia, malles pédagogiques) des patrimoines dans une perspective de préservation et de promotion du patrimoine. 8. Création, organisation et promotion d'actions de médiation et de sensibilisation aux patrimoines et d'événementiels culturels dédiés à la mise en valeur patrimoniale.
3. TYPE DE SOUTIEN
Subvention
4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS
Le taux d'aide publique est fixé dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides d'Etat et des règles nationales en termes d'autofinancement minimum.
5. BENEFICIAIRES
<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales et leurs groupements dont syndicats mixtes - Associations loi 1901 - Associations ou groupements de producteurs dont syndicats de crus, coopératives, SICA, GIE, GAEC - Personnes physiques (n° de Siret obligatoire)
6. COUTS ADMISSIBLES
<p>1. Soutien à la réalisation d'études patrimoniales (par exemple : études documentaires, études de terrain) répondant aux besoins de connaissances scientifiques liés aux patrimoines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de déplacement rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base) - Frais d'hébergement rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base) - Frais de restauration rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base) - Prestations de communication - Prestations de services (informatique et développement) - Frais d'impression - Frais d'affranchissement - Coûts de personnel (salaires et charges) - Frais de structure dans la limite des 15 % des charges de personnel directement affectées au projet - Prestations de conseils, études et expertises externes dont ingénierie et recherche - Acquisition de livres et revues

- Prestations de services externes dont traiteur et restauration

2. Soutien à la mise en place et à la diffusion d'actions de collecte de données immatérielles du territoire dans un but de préserver la mémoire collective et de la valoriser

- Frais de déplacement rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais d'hébergement rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais de restauration rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Coûts de personnel (salaires et charges)
- Frais de structure dans la limite des 15 % des charges de personnel directement affectées au projet
- Prestations de conseils, études et expertises externes
- Acquisition de livres et revues
- Achat de licences et logiciels
- Prestations de services (informatique et développement)
- Prestations de communication
- Frais d'impression
- Frais d'affranchissement
- Prestations de services externes dont traiteur et restauration
- Location de salles

3. Requalification des sites patrimoniaux culturels et naturels par le soutien de diagnostics (par exemple : techniques, juridiques, prospectifs et financiers), études préalables avant travaux et soutien à l'investissement de restauration, de réhabilitation et d'aménagement de ces patrimoines à enjeux touristiques

- Frais de déplacement rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais d'hébergement rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais de restauration rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Coûts de personnel (salaires et charges)
- Frais de structure dans la limite des 15 % des charges de personnel directement affectées au projet
- Prestations de conseils, études et expertises externes
- Travaux de construction, rénovation, restauration et réhabilitation
- Honoraires d'architectes, de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage
- Aménagements intérieurs et extérieurs
- Matériels et équipements (mobilier, techniques, informatiques, numériques et scénographiques)
- Prestations de services (informatique et développement)
- Signalétique
- Prestations de communication
- Frais d'impression

4. Soutien à la réalisation d'études et d'aménagements muséographiques et scénographiques pour requalifier et mettre en valeur les sites à vocation touristique

- Frais de déplacement rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais d'hébergement rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais de restauration rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Prestations de communication

- Matériels et équipements (mobilier, techniques, informatique, numériques, scénographiques et muséographiques)
- Prestations de services (informatique et développement)
- Frais d'impression
- Frais d'affranchissement
- Coûts de personnel (salaires et charges)
- Frais de structure dans la limite des 15 % des charges de personnel directement affectées au projet
- Prestations de conseils, études et expertises externes
- Acquisition de livres et revues
- Prestations de services externes dont traiteur et restauration
- Travaux

5. Elaboration, animation, coordination, suivi et mise en œuvre d'outils et/ou de conseils pour assurer une préservation et une gestion qualitative et durable du capital patrimonial (par exemple : observatoire, charte paysagère, plan de gestion de sites)

- Frais de déplacement rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais d'hébergement rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais de restauration rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Coûts de personnel (salaires et charges)
- Frais de structure dans la limite des 15 % des charges de personnel directement affectées au projet
- Prestations de conseils, études et expertises externes
- Prestations de communication
- Matériels et équipements (mobilier, techniques, informatiques et numériques)
- Prestations de services (informatique et développement)
- Frais d'impression
- Frais d'affranchissement
- Achat de licences et de logiciels

6. Création, aménagement et/ou requalification des espaces d'accueil, d'information et d'interprétation sur les sites patrimoniaux dans une perspective de mise en tourisme

- Honoraires d'architectes, de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage
- Travaux
- Aménagements intérieurs et extérieurs
- Matériels et équipements (mobilier, techniques, informatiques et numériques)
- Prestations de services (informatique et développement)
- Prestations de conseils, études et expertises externes
- Signalétique

7. Création d'outils de sensibilisation et de valorisation (par exemple : ateliers pédagogiques, visites guidées, supports multimédia, mallettes pédagogiques) des patrimoines dans une perspective de préservation et de promotion du patrimoine

- Frais de déplacement rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais d'hébergement rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais de restauration rattachés à l'opération (calculés au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Coûts de personnel (salaires et charges)
- Frais de structure dans la limite des 15 % des charges de personnel directement affectées au projet

- Prestations de conseils, études et expertises externes
- Prestations externe d'animation
- Prestations artistiques et professionnelles
- Matériels et équipements (mobilier, techniques, informatiques, numériques, ludiques et pédagogiques)
- Prestations de services (informatique et développement)
- Prestations de communication
- Frais d'impression
- Frais d'affranchissement

8. Création, organisation et promotion d'actions de médiation et de sensibilisation aux patrimoines et d'événementiels culturels dédiés à la mise en valeur patrimoniale

- Frais de déplacement rattachés à l'opération (calculé au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais d'hébergement rattachés à l'opération (calculé au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Frais de restauration rattachés à l'opération (calculé au réel sur justificatif, si la structure bénéficiaire dispose d'un barème, les frais pourront être calculés sur cette base)
- Coûts de personnel (salaires et charges)
- Frais de structure dans la limite des 15 % des charges de personnel directement affectées au projet
- Prestations de conseils, études et expertises externes
- Prestations externes d'animation
- Prestations artistiques et professionnelles
- Matériels et équipements (mobilier, techniques, informatiques et numériques)
- Prestations de services (informatique et développement)
- Prestations de communication
- Frais d'impression
- Frais d'affranchissement
- Prestations de services externes dont traiteur, restauration et achat de denrées alimentaires
- Location de salles

Dépenses inéligibles

- Acquisition de véhicule
- Acquisition de foncier et d'immobilier

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Conditions d'admissibilité du bénéficiaire :

Pour les opérations de :

- Soutien à la réalisation d'études patrimoniales (par exemple : études documentaires, études de terrain) répondant aux besoins de connaissances scientifiques liés aux patrimoines,
- Soutien à la mise en place et à la diffusion d'actions de collecte de données immatérielles du territoire dans un but de préserver la mémoire collective et de la valoriser,
- Requalification des sites patrimoniaux culturels et naturels par le soutien de diagnostics (par exemple : techniques, juridiques, prospectifs et financiers), d'études préalables avant travaux et soutien à l'investissement de restauration, de réhabilitation et d'aménagement de ces patrimoines à enjeux touristiques,
- Soutien à la réalisation d'études et d'aménagements muséographiques et scénographiques pour requalifier et mettre en valeur les sites à vocation touristique,
- Création, aménagement et/ou requalification des espaces d'accueil, d'information et d'interprétation sur les sites patrimoniaux dans une perspective de mise en tourisme,
- Création d'outils de sensibilisation et de valorisation (par exemple : ateliers pédagogiques, visites guidées, supports multimédia, mallettes pédagogiques) des patrimoines dans une perspective de préservation et de promotion du patrimoine,

sont éligibles les bénéficiaires suivants :

- Collectivités territoriales et leurs groupements dont syndicats mixtes
- Associations loi 1901
- Personnes physiques (n° de Siret obligatoire)

Pour les opérations d'élaboration, animation, coordination, suivi et mise en œuvre d'outils et/ou de conseils pour assurer une préservation et une gestion qualitative et durable du capital patrimonial (par exemple : observatoire, charte paysagère, plan de gestion de sites) sont éligibles les bénéficiaires suivants :

- Collectivités territoriales et leurs groupements dont syndicats mixtes
- Associations loi 1901
- Associations ou groupements de producteurs dont syndicats de crus, coopératives, SICA, GIE, GAEC

Pour les opérations de création, organisation et promotion d'actions de médiation et de sensibilisation aux patrimoines et d'événementiels culturels dédiés à la mise en valeur patrimoniale sont éligibles les bénéficiaires suivants :

- Collectivités territoriales et leurs groupements dont syndicats mixtes
- Associations loi 1901,
- Personnes physiques (n° de Siret obligatoire)

Conditions d'éligibilité du projet :

- Le projet doit être réalisé à minima sur une des communes du GAL.
- Pour les opérations d'études, de conseils et d'expertises, un cahier des charges devra être fourni (le contexte du projet, la présentation du candidat, les attendus, la méthodologie, les références).
- Le préprogramme d'événementiels (la date prévisionnelle, le lieu, la thématique, les publics ciblés) devra être fourni.
- Une étude préalable ou l'Avant-Projet Sommaire (le contexte du projet, l'état des lieux, les objectifs, l'estimation des travaux) aux travaux d'aménagement et de requalification doit être réalisé au cours des 3 dernières années à compter de la date de dépôt de la demande et transmise lors de la demande de subvention.
- Les espaces d'accueil doivent s'intégrer dans les schémas de référence (Opération Grand Site, Pôle de Pleine Nature).
- Une note méthodologique (le contexte, les objectifs, le public ciblé et les thèmes abordés) doit être jointe à la demande d'aide pour les actions de sensibilisation ou de médiation.
- Le bénéficiaire de l'aide s'engage à autoriser l'accès aux données au Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (une autorisation d'accès et d'exploitation des données signée du bénéficiaire est jointe à la demande d'aide).

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Les projets seront notés/apprécies selon les principes de sélection suivants :

- Contribution du projet à la stratégie territoriale du Pays Haut Languedoc et Vignobles « Vivre ensemble 2014-2020 », « Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique 2 », « Label Pays d'Art et d'Histoire », « Opération Grand Site », « Vignobles et Découvertes » (sous réserve de validation par l'ASP et l'Autorité de Gestion par voie d'avenant)
- Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL,
- Inscription du projet dans une démarche collective multi-partenaire,
- Contribution à des enjeux de connaissance et de réhabilitation en vue d'alimenter un projet de protection et/ou de mise en valeur,
- Inscription du projet dans une perspective de création ou de requalification muséographique et scénographique,
- Présentation de la méthodologie de mise en œuvre du projet,
- Outils nécessaires à une gestion durable du capital patrimonial,
- Prise en compte des impacts environnementaux et paysagers
- Contribution à l'amélioration de la fréquentation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Taux de cofinancement du FEADER : 80 %.

L'aide publique est de 80 % mais peut être limitée le cas échéant à un pourcentage inférieur suivant les dispositions des régimes d'aides d'état applicables.

Autres modalités de financement, le cas échéant (plafonds, planchers,...).

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Suivi

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure : Evaluation à mi-parcours ou Evaluation ex-post.

Question évaluative :

- De quelle manière les projets et actions ont permis de qualifier l'offre patrimoniale et augmenter la vocation touristique de cette offre patrimoniale ?

Indicateurs :

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre d'études réalisées	8
Réalisation	Nombre de sites aménagés	7
Réalisation	Nombre d'événementiels accompagnés	10
Résultats	Evolution du nombre de sites patrimoniaux mis en tourisme	+ 5
Résultats	Evolution du nombre de personnes sensibilisées au patrimoine	+ 150